



AVIS PUBLIC

Rôle de perception des taxes foncières

Le rôle de perception des taxes foncières, tant générales que spéciales, imposées pour l'année 2025 est maintenant déposé au bureau de la soussignée, 145 rue Saint-Louis à Saint-Eustache. En conséquence, l'envoi des comptes sera fait dans le délai imparti.

Toute personne ayant son nom inscrit au rôle pourra payer ses taxes sans intérêt aux dates mentionnées sur le compte, soit le premier au plus tard le trentième jour qui suit l'expédition du compte de taxe, le second au plus tard le 21 mai 2025, le troisième au plus tard le 20 août 2025 et le quatrième au plus tard le 22 octobre 2025. Les versements non effectués dans les délais prévus portent intérêts au taux de 12 % l'an.

Fait à Saint-Eustache, ce 16^e jour de janvier 2025.

La trésorière,
Jocelyne Montreuil, CPA